

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE, GERMAIN RICHER SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2015

Chers contribuables et citoyens,

Conformément à la Loi, en cette fin d'année financière 2015, je vais vous présenter le résultat des états financiers 2014, la situation en cours pour 2015 ainsi que les grandes orientations pour 2016.

Les états financiers au 31 décembre 2014 nous indiquent un surplus de 923 350 \$. À la même date, la Ville possédait un surplus accumulé non affecté de 2 003 159 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2014.

Pour l'année 2015, les membres du conseil municipal ont adopté un budget équilibré de 15 658 200 \$ et nous anticipons un surplus de 182 070 \$ pour l'exercice en cours.

D'une part, je dois vous informer que des dizaines de milliers de dollars ont été dépensés, en 2015, pour défendre la Ville contre des initiatives syndicales, et d'autre part, pour faire réaliser des études votées par la majorité du Conseil, malgré l'opposition du maire.

Veillez noter que conformément à la Loi, la liste des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ que la Ville a autorisées ainsi que la liste des dépenses de plus de 2 000 \$ conclues avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, sont déposées au bureau du greffier pour consultation.

Comme le prévoit la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal en 2015 est la suivante :

Le maire reçoit un montant de 34 216 \$, le maire suppléant reçoit un montant de 3 048 \$, la rémunération des conseillères et conseillers est fixée

à 11 419 \$, une allocation de dépenses est allouée au maire au montant de 16 024 \$, une allocation de dépenses est allouée au maire suppléant au montant de 1 524 \$ et une allocation de dépenses est allouée aux conseillères et conseillers au montant de 5 704 \$.

En outre, le maire reçoit à titre de membre de la MRC de la Rivière-du Nord, une rémunération au montant de 11 681 \$ et une allocation de dépenses au montant de 5 840 \$.

De plus, l'ensemble des membres du conseil municipal reçoivent une rémunération maximale annuelle pour les comités de 3 672 \$ et une allocation de dépenses de 1 836 \$.

Pour 2015, la Ville, dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, a réalisé les travaux suivants :

1. Rue des Érables, aqueduc, égout et pavage;
2. Place Lesage, réfection d'une partie de l'aqueduc et du pavage;
3. Plusieurs améliorations de rues locales pour le pavage, drainage et accotements;
4. Pavage rues Clos-des-Réas et Haché;
5. Amélioration du boulevard du Curé-Labelle; et
6. Construction d'un aréna régional.

En 2016, nous avons un nouveau dépôt du rôle d'évaluation qui démontre une augmentation de 4,41 % des valeurs imposables pour l'ensemble des immeubles, ce qui porte la valeur imposable totale de la ville à 1 383 937,000 \$.

Il est certain que les membres du conseil municipal seront appelés à tenir compte des variations imposables en plus ou en moins pour établir les taux de taxation 2016. De plus, le Conseil devrait maintenir le taux de taxation selon la capacité de payer des contribuables.

De plus, la tarification devra tenir compte de la mise en place de la collecte des matières putrescibles qui débutera le 1^{er} mai 2016, ce qui occasionnera une augmentation significative de ce tarif.

Le conseil municipal travaille à identifier et à prioriser les besoins en infrastructures pour les équipements communautaires et institutionnels.

Le conseil municipal poursuivra sa réflexion sur la planification stratégique amorcée en 2014 et l'identification des besoins de la population en termes d'infrastructures et veillera à compléter le plan des interventions requis par la réglementation du Programme de transfert du retour de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.).

Le programme d'aide financière à la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle sera maintenu et une demande de participation auprès des propriétaires sera réalisée dès décembre 2015.

En 2016, nous prévoyons nous consacrer aux dossiers suivants :

1. Réalisation des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de subvention de la TECQ;
2. Poursuite d'amélioration des rues locales;
3. Mise à niveau de la télémétrie pour les équipements d'hygiène du milieu;
4. Remplacement de certains véhicules;
5. Réfection d'aqueduc sur le chemin du Lac-Écho;
6. Vidange obligatoire des boues à l'usine d'épuration;
7. Aménagement du boulevard du Curé-Labelle; et
8. Acquisition de terrains à des fins communautaires et institutionnelles.

La gouvernance des bonnes pratiques d'une municipalité, au Québec, englobe son corps législatif, soit le Conseil, et son appareil administratif, soit les gestionnaires, qui gèrent au jour le jour en fonction des lois, règlements et budgets votés par le Conseil. Il n'est pas du ressort ou du rôle des conseillères ou conseillers de gérer dans ses moindres détails le fonctionnement quotidien de l'organisation municipale.

Je tiens à vous remercier de votre confiance et je suis persuadé qu'avec la participation des élus, nous pourrons mettre en place rapidement les procédures et les mécanismes de contrôle de la gestion pour l'ensemble des services à la population.

Fait à Prévost, ce 9^e jour du mois de novembre 2015.

Le maire de Prévost, Germain Richer